

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

DECRET N°2024-0122/PM-RM DU 01 MARS 2024 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2019-0423/PM-RM DU 19 JUIN 2019, MODIFIE, PORTANT CREATION, COMPOSITION, ORGANISATION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CADRE POLITIQUE DE GESTION DE LA CRISE DU CENTRE

DECRET N°2024-0123/PM-RM DU 01 MARS 2024 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2021-0399/PM-RM DU 29 JUIN 2021 PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE PERMANENT DU CADRE POLITIQUE DE GESTION DE LA CRISE DU CENTRE

DECRET N°2024-0124/PM-RM DU 01 MARS 2024 PORTANT ABROGATION DE DECRETS

**DECRET N°2024-0122/PM-RM DU 01 MARS 2024
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2019-0423/
PM-RM DU 19 JUIN 2019, MODIFIE, PORTANT
CREATION, COMPOSITION, ORGANISATION ET
MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CADRE
POLITIQUE DE GESTION DE LA CRISE DU CENTRE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2019-0423/PM-RM du 19 juin 2019, modifié, portant création, composition, organisation et modalités de fonctionnement du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre est abrogé.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 mars 2024

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**DECRET N°2024-0123/PM-RM DU 01 MARS 2024
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2021-
0399/PM-RM DU 29 JUIN 2021 PORTANT
NOMINATION DU SECRETAIRE PERMANENT DU
CADRE POLITIQUE DE GESTION DE LA CRISE
DU CENTRE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant modification de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2021-0399/PM-RM du 29 juin 2021 portant nomination de **Monsieur Mohamed Lamine HAIDARA**, Inspecteur des Services économiques, en qualité de **Secrétaire permanent** du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre, est abrogé.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 mars 2024

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**DECRET N°2024-0124/PM-RM DU 01 MARS 2024
PORTANT ABROGATION DE DECRETS**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

DECRETE :

Article 1er : Les Décrets ci-après sont abrogés :

- n°2019-0710/PM-RM du 16 septembre 2019 portant nomination au Secrétariat permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre ;

- n°2021-0855/PM-RM du 1er décembre 2021 portant nomination au Secrétariat permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre ;

- n°2021-0868/PM-RM du 1er décembre 2021 portant nomination au Secrétariat permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre ;

- n°2022-0072/PM-RM du 17 février 2022 portant nomination au Secrétariat permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre ;

- n°2022-0302/PM-RM du 20 mai 2022 portant nomination au Secrétariat permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 mars 2024

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**